



*République Française*  
*Collectivité Territoriale de Martinique*  
*Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique*

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU VENDREDI 11 DECEMBRE 2020**

**Présidence : Bruno Nestor AZEROT**  
**Date de convocation : 27 Novembre 2020**  
**Nombre de conseillers en exercice : 20**  
**Nombre d'élus présents pour ce point : 18**  
**Nombre de procuration : 00**

**Extrait n°BC-12-2020/170**

**Objet : Approbation de la modification du plan de financement de l'opération  
« Communication et sensibilisation du contrat de rivière du Galion- Année  
2020 »**

**ETAIENT PRESENTS :**

Bruno Nestor AZEROT, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Christian RAPHA, Lucien SALIBER, Norbert MONSTIN, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Maurice BONTE, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Chantal MAIGNAN, Jiovanny WILLIAM, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Germain DUTON, Joseph PERASTE.

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES**

Frédéric BUVAL, Thierry MARECHAL.

## Le Bureau Communautaire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la circulaire ministérielle du 30 janvier 2014 qui définit les contrats de milieux (contrats de rivière, de baie, du littoral...). Ces démarches territoriales sont des outils d'application du programme de mesures des SDAGE (Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et contribuent efficacement au progrès des pratiques de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques. Ils répondent aux orientations de la Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE) d'octobre 2000 qui prône l'amélioration de la qualité physico-chimique et écologique des masses d'eau littorales, superficielles et souterraines.

**Vu** l'extrait de délibération du Bureau Communautaire n°BC-03-2020/31 du 4 mars 2020, relative à l'approbation du plan de financement prévisionnel 2020 pour les activités de communication liées au Contrat de rivière du Galion. Le taux de participation financière de l'Office de l'Eau (ODE) Martinique prévu pour cette opération était de 40%.

**Considérant** qu'à l'examen du dossier de demande de subvention de CAP Nord Martinique, l'ODE attire l'attention sur la possibilité d'élever son taux de participation à 50%, en appuyant la demande d'aide financière sur la Fiche Action 2C de son PPI 3 (plan pluriannuel d'intervention), intitulée « Elaborer et faire vivre des démarches collectives, territoriales ou thématiques ».

Pour se faire, le plan de financement doit être réajusté.

**Considérant** qu'un plan de communication élaboré en 2014 a été intégré au programme d'actions du Contrat de rivière du Galion via la fiche action n° 65 « Mettre en œuvre le plan de communication du Contrat de rivière ». L'objectif de ce plan de communication est de continuer à promouvoir le dispositif par des actions de sensibilisation des usagers, d'information des signataires du Contrat, des élus, des membres du Comité de Rivière ainsi que des partenaires techniques et financiers du Contrat de rivière.

**Considérant** que compte tenu de la crise sanitaire, les actions du contrat envisagées pour 2020 sont les suivantes :

- Rédaction d'une e-news présentant sous forme d'interview vidéo, les témoignages de trois représentants d'entreprises du bassin versant, après la sécheresse.
- Organisation d'un concours photos à destination du grand public, visant à faire connaître le bassin versant de la rivière du Galion.
- Création d'un circuit itinérant sous forme d'exposition des photos du concours dans les différentes communes du territoire du Galion.
- Organisation d'une équipe de bénévoles d'agents CAP Nord pour l'Opération Pays Propre, reconduite.
- Présentation et remise de la Charte Eco-Galion Responsables aux entreprises lors d'un apéro-business.
- Mise à jour de la rubrique du Contrat de rivière du site internet de CAP Nord Martinique.

**Considérant** que les dépenses prévisionnelles d'actions d'information, de sensibilisation et de communication du Contrat de rivière du Galion pour l'année 2020 sont estimées à **7 500€ TTC**, réparties entre les dépenses de réalisation des actions de communication et de sensibilisation.

**Considérant** que l'ODE est sollicitée pour des aides financières pour un montant de **3 750 € TTC**, soit un taux de participation de 50 % pour cette opération. Le solde est à la charge de CAP Nord.

	<b>% Participation</b>	<b>MONTANT TTC en euros</b>
<b>Financement</b>		
Office de l'Eau	50 %	3 750,00
CAP Nord	50 %	3 750,00
<b>Coût total de l'opération</b>	<b>100%</b>	<b>7 500,00</b>

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

## DECIDE

### **Article 1 :**

**D'approuver** le plan de financement prévisionnel 2020 modifié, pour les activités de communication liées à la mise en œuvre du Contrat de rivière du Galion comme suit :

	<b>% Participation</b>	<b>MONTANT TTC en euros</b>
<b>Financement</b>		
Office de l'Eau	50 %	3 750,00
CAP Nord	50 %	3 750,00
<b>Coût total de l'opération</b>	<b>100%</b>	<b>7 500,00</b>

### **Article 2 :**

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :**

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Vote**

Pour : 18

Contre : 00

Abstention : 00


Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

---

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 25 01 2021

Pour le Président Empêché  
La 1<sup>ière</sup> Vice-Présidente

Marie-Thérèse CASIMIRIUS

